

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 7 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20
Pouvoirs : 3
Absents : 4

Date de la convocation : 28/02/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, MILLIASSEAU Maurice, Gilles PHELIPPEAU, ROYER Freddy, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**GAUTHIER Dominique représenté par C PIAULET
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU
ERRAÏSS Malika représentée par P BERGONNIER**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, RENAUD Didier.**Secrétaire de séance** : Jean-François FRAUDEAU**DELIBÉRATION N° 41****RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU**OBJET : TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE LEO LAGRANGE, DE LA MJC JEAN-PAUL ROBIN, DU PÔLE PABLO NERUDA ET DE LA CANTINE JOLIOT CURIE- DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DETR)**

Il est rappelé que la délibération n°10 du 17 janvier 2019 approuvant les travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux a été abrogée ce jour car le montant plancher de 10 000 € pour percevoir la subvention DETR n'était pas atteint.

Il est proposé au conseil municipal d'ajouter aux travaux **de mise en accessibilité** déjà prévus dans la salle Léo Lagrange, à la MJC Jean-Paul Robin et dans le pôle Pablo Neruda, **la réalisation d'une rampe d'accessibilité dans la cantine Joliot Curie.**

Descriptifs des travaux :

Pour la salle Léo Lagrange, il est prévu d'améliorer l'éclairage de cheminement extérieur depuis les places adaptées, de procéder à un abaissement de trottoir au niveau des places de parking, de déplacer un panneau de cédez le passage qui se trouve sur le cheminement accessible et d'améliorer la signalétique extérieure.

Pour la MJC Jean-Paul ROBIN, il est prévu d'améliorer l'éclairage de cheminement extérieur depuis la place adaptée et d'améliorer la signalétique intérieure et extérieure.

Pour le pôle Pablo Neruda, il est prévu d'améliorer l'éclairage des deux cheminements extérieurs depuis les places adaptées et d'améliorer la signalétique intérieure et extérieure.

Pour la cantine Joliot Curie : réalisation d'une rampe d'accessibilité.

Le montant estimatif des travaux est de 10 500 € HT.

L'Etat peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (Pour information le taux de subvention DETR s'élève à 30 % du coût HT).

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention DETR sollicitée 30 %, soit ;	3.150,00 €
-Fonds propres soit :	7.350,00 €
Total	10.500,00 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'Etat.

Considérant la nécessité de faire des travaux **de mise en accessibilité** dans la salle Léo Lagrange, à la MJC Jean-Paul Robin, dans le pôle Pablo Neruda et dans la cantine Joliot Curie,

Considérant le coût estimatif des travaux,

Considérant que l'Etat peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les travaux de mise en accessibilité dans la salle Léo Lagrange, à la MJC Jean-Paul Robin, dans le pôle Pablo Neruda et dans la cantine Joliot Curie d'un montant de 10 500,00 € HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer les demandes de subventions ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR ;
- **charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : **15 MARS 2019**
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

15 MARS 2019

